

**RAPPORT DE LA COMMISSION THÉMATIQUE
DE L'ENVIRONNEMENT ET DE L'ÉNERGIE**

chargée d'examiner l'objet suivant :

Postulat Jean Tschopp et consorts - Maîtrisons notre consommation d'énergie. Pour des compteurs individuels de chauffage et d'eau chaude

1. PREAMBULE

La commission s'est réunie le vendredi 11 novembre 2022, à la salle de la Cité, Rue Cité-Devant 13, à Lausanne. Elle était composée de Mmes Aude Billard, Alice Genoud, Elodie Lopez (qui remplace Mathilde Marendaz), Carole Schelker, Graziella Schaller (qui remplace Sébastien Humbert), de MM Laurent Balsiger, Loïc Bardet, Grégory Bovay, Pierre Fonjallaz, Sylvain Freymond, Alberto Mocchi, Pierre-André Pernoud, Pierre-André Romanens, Jean Tschopp, et de M. Nicolas Suter, président. Mme Mathilde Marendaz et M. Sébastien Humbert étaient excusé-e-s.

Accompagnaient M. Vassilis Venizelos, chef du DJES : M. Cornelis Neet, directeur général de la DGE, M. Marc Roulin, adjoint à la direction de l'énergie (DIREN), M. Luis Marcos, adjoint du chef de la division Efficacité énergétique (DIREN).

M. Cédric Aeschlimann, secrétaire de commission, a établi les notes de séance, avec le soutien de Mme Sylvie Chassot, secrétaire de commission.

2. POSITION DU POSTULANT

Le postulant, actif à la fédération romande des consommateurs, évoque les injonctions aux économies d'énergie qui engagent tous les consommateurs, y compris les ménages, ainsi que les risques encourus en termes de pénurie d'électricité. Il rappelle par ailleurs l'enjeu financier des économies d'énergie dans ce contexte d'inflation soutenue et de baisse du pouvoir d'achat. Cette situation pousse tout à chacun à essayer de comprendre les gestes et comportements utiles à faire baisser sa consommation d'énergie. Si les rénovations énergétiques des bâtiments sont un enjeu majeur de cette problématique, du côté consommation de chauffage, le postulant relève le peu de moyens pour une bonne partie des ménages de pouvoir la contrôler, les bâtiments anciens, par exemple, n'étant généralement pas équipés de compteurs individuels. Le postulant mentionne la demande de l'ASLOCA en ce sens. L'installation de compteurs individuels concerne d'ailleurs non seulement les locataires, mais aussi les propriétaires, spécialement ceux d'appartements dans des PPE sises dans des bâtiments anciens.

Il précise que, si des exigences en termes d'installations de compteurs individuels ont été posées il y'a une vingtaine d'années, les trois-quarts des bâtiments vaudois datent d'avant les années 1990. Certains d'entre eux ont été assainis, mais de loin pas la majorité. Aussi, les personnes habitants des logements collectifs sans compteurs individuels sont captifs et n'ont pas la maîtrise complète de leur consommation de chauffage ; il semble difficile dans ce contexte qu'ils puissent répondre correctement aux injonctions de baisser leur consommation de chauffage.

Au sujet de la possibilité laissée dans la loi aux locataires d'un logement collectif de se mettre d'accord pour réduire la température des appartements, le postulant relève que chaque personne a des besoins différents, en fonction notamment de son âge ou de son mode de vie. Un éventuel basculement de certaines entreprises vers le télétravail impacterait aussi les besoins des privés en termes de chauffage. Il est donc important de pouvoir moduler la température de chaque appartement.

Si ce postulat fait écho à la crise énergétique actuelle, l'enjeu de la sobriété énergétique engage la société bien au-delà du risque de pénurie pour les hivers à venir. Enfin, les enjeux en termes d'investissements financiers étant importants, le postulant demande à ce que les mesures envisagées soient discutées avec les représentants des propriétaires et des locataires. Ces mesures doivent sans doute être couplées à la planification de l'enjeu énergétique. La demande est donc de favoriser et d'accélérer la pose de compteurs individuels, ceci afin de mettre les habitants en capacité d'avoir un meilleur contrôle de leur consommation pour contribuer à l'indispensable effort collectif de réduction de la consommation d'énergie fossile.

3. POSITION DU CONSEIL D'ETAT

Le chef de département estime que l'installation de compteurs individuels est un prérequis pour inciter à l'économie d'énergie. Un effort important doit être fait pour traduire cette volonté qui figure dans la législation fédérale et cantonale, aussi, ce postulat tombe à pic dans la mesure où le risque de pénurie qui guette rappelle la nécessité d'économiser l'énergie, ce même si l'augmentation des tarifs a déjà un impact positif en matière d'économies d'énergie.

Le Conseiller d'Etat apporte néanmoins une nuance : la seule installation de compteurs individuels ne suffira pas à modifier les comportements individuels. Le décompte n'étant envoyé qu'une fois par année, seules les personnes les plus disciplinées s'astreignent à son analyse systématique. Les solutions de monitoring via les smartphones, qui se développent de plus en plus par les gestionnaires de réseaux, sont plus efficaces lorsqu'il s'agit d'offrir la possibilité de maîtriser au jour le jour ses dépenses en énergie. Des propositions en ce sens, qui s'inspirent d'autres législations cantonales ayant mis en place un cadre légal qui permet de favoriser le développement de ce type de technologies, seront présentées dans le cadre de la révision de la loi sur l'énergie.

Néanmoins, le Conseiller d'Etat appuie le principe et la volonté de ce postulat de généraliser les compteurs individuels.

4. DISCUSSION GENERALE

De manière générale, les membres de la commission sont unanimes sur le fait qu'il est important de mettre en œuvre des solutions pour réduire la consommation d'énergie utilisée pour le chauffage. En effet, le chauffage représente une part importante de la consommation d'énergie fossile et doit, à ce titre, être maîtrisé.

Un député évoque l'efficacité des technologies de monitoring et de contrôle à distance du chauffage : elles permettent une gestion fine de la consommation. Systématiquement installées dans les nouvelles constructions, elles peuvent aussi facilement l'être dans des bâtiments anciens. Autre technologie intéressante et bon marché : la pose de vannes thermostatiques. Enfin, le réglage de la température au départ de l'eau dans la chaudière permet également des économies substantielles. C'est selon lui vers ce type de solutions qu'il faut se tourner ; la pose généralisée de compteurs individuels lui paraît moins efficace par rapport à l'objectif visé, ceci d'autant plus que les compteurs individuels devraient concerner non seulement le chauffage, mais aussi l'eau chaude.

S'agissant des compteurs individuels, plusieurs commissaires se montrent critiques sur leur fiabilité, en raison notamment des décomptes souvent contestés par les utilisateurs. A cela vient s'ajouter le fait que des décomptes de chauffage se basant uniquement sur les compteurs individuels pénalisent certains locataires qui auraient des appartements orientés au Nord ou qui serait sous les toitures, par opposition aux appartements se trouvant en « sandwich » ou au Sud. La solution actuelle de contribution au m² leur paraît plus juste.

Le chef de département relève l'effet didactique des compteurs individuels sur le consommateur. S'il est vrai que les vannes thermostatiques présentent un levier probablement beaucoup plus important pour économiser le chauffage, ces deux mesures cumulées ne peuvent qu'optimiser l'utilisation de l'énergie : elles ne devraient pas être mises en opposition. Pour ce qui est de la question de la fiabilité des compteurs individuels, celle-ci pourrait être examinée dans le cadre du rapport du Conseil d'Etat, en regard notamment de l'étude menée par le canton de Genève.

Pour plusieurs commissaires, l'effet didactique des compteurs individuels sur les consommateurs et la possibilité qu'ils leur offrent de maîtriser leur consommation sont importants. L'esprit de ce qui est proposé par ce postulat a trait au besoin d'informer les gens, de leur permettre d'appréhender de manière fine combien et comment ils consomment. S'il semble effectivement absurde de demander aux habitants d'appartements orientés nord de consommer la même quantité d'énergie que d'autres, il serait par contre intéressant que ces personnes aient accès à des données leur permettant d'estimer la quantité d'énergie adéquate en fonction des caractéristiques de leur appartement. Ces données existent, elles ressortent d'études permettant des prédictions fiables en fonction de la situation de chaque appartement. Ceci pourrait soutenir l'essor nécessaire d'une prise de conscience générale.

Pour une députée la proposition faite dans ce postulat est intéressante comme mesure complémentaire à d'autres pour arriver à des économies d'énergie. Elle évoque des recherches conduites par l'Université de Genève¹ sur la consommation durable : des ménages participants ont été observés (laboratoire vivant). Les conclusions de cette étude soulignent que l'absence de compteurs individuels rend difficiles les changements de consommation.

Plusieurs député.e.s relèvent la prise de conscience observée chez les consommateurs, notamment des locataires, relative à leur consommation d'énergie. Ceci s'explique en partie par l'augmentation des coûts. Si des inégalités en matière de facilité de chauffage existent inévitablement, il semble néanmoins important de soutenir cette tendance à vouloir réduire sa consommation en permettant aux gens de pouvoir suivre leur consommation. Cette mesure en est une parmi d'autres utiles à la réduction globale de la consommation. Un postulat semble à ce titre intéressant afin de pouvoir explorer cette piste afin de mieux appréhender l'impact d'une telle mesure sur la consommation en relation avec toutes les autres solutions.

Des commissaires réfutent l'argument selon lequel les compteurs individuels produisent une inégalité entre les habitants : des problèmes d'inégalité existent dans les deux sens : sans compteur individuel, ceux qui chauffent peu paient pour ceux qui chauffent plus ; dès lors, cet élément ne semble pas être un facteur devant freiner les réflexions. La question de la sensibilisation et de la prise de conscience du coût de l'énergie est par contre importante : les consommateurs ont envie de savoir ce qu'ils consomment et comment ; il serait contre-productif de ne pas profiter de cette tendance. La nécessaire prise de conscience des consommateurs relative à leur impact carbone prend le dessus sur les nécessaires ajustements auxquels il faudra penser dans un second temps.

Un député rappelle que le chauffage représente la moitié de l'énergie consommée en Suisse et qu'une baisse de 1 degré représente 7% d'économie. Si des inégalités existent, ceci ne semble pas être une raison pour ne pas agir. Il relève ensuite qu'une adaptation a lieu de facto avec les loyers, en principe meilleur marché s'ils concernent des logements orientés nord. Le chauffage étant un problème énergétique et financier important pour les locataires et les propriétaires, il lui semble primordial que chacun puisse recevoir des informations transparentes sur ses dépenses en chauffage. Au vu de ces éléments et des discussions nourries de la commission, il estime que les réflexions méritent d'être poursuivies par un renvoi de ce postulat.

Un autre commissaire estime qu'en matière de consommation d'énergie, le volet chauffage est important et mérite que les différentes solutions d'économie en la matière soient étudiées. S'il entend les problématiques soulevées par les détracteurs à cet objet, il estime que le rapport du Conseil d'Etat servirait justement à éclaircir ces zones d'ombre.

Une députée souhaite que les coûts énergétiques de l'utilisation du numérique dans les solutions de contrôle à distance ne soient pas oubliés. Il s'agira selon elle de tenir compte de ces effets dans les réflexions.

A la question d'une députée, l'adjoint de la DIREN indique que la fourchette pour équiper des appartements avec des technologies de contrôle à distance via smartphones se situe entre Fr. 500.- et Fr. 2'000.- par appartement en fonction du type de chauffage (plus facile à équiper s'il est central).

A la question d'un député souhaitant connaître la proportion des appartements dans le Canton non équipés de compteurs individuels, les représentants de la DIREN répondent que cette information n'est pas disponible :

¹ « Living Lab ENERGISE », Projet de recherche européen H2020, [Brochure et résultats du Projet ENERGISE en Suisse](#), consultée le 5 décembre 2022

outre les nouvelles constructions nécessairement équipées de compteurs individuels, l'équipement du reste des bâtiments relève de décisions individuelles sur lesquelles l'Etat n'a pas de regard.

Des commissaires craignent que la focalisation sur la pose de compteurs individuels n'affaiblisse les réflexions autour d'autres mesures. Le postulant rétorque que son objet n'a aucunement l'intention d'exclure d'autres mesures en matière d'économie d'énergie : charge au Conseil d'Etat, dans le cadre de la révision de la loi sur l'énergie, d'élaborer une politique exhaustive.

Le postulant indique encore que son postulat n'a pas vocation de régler le droit du bail, soit les problèmes de pondération dans la facturation, qui relèvent du droit fédéral. Si des biais existent, l'idée est d'abord de proposer un meilleur contrôle de leur consommation de chauffage aux habitants, locataires ou propriétaires pour répondre d'ailleurs à une demande des ceux-ci.

Le Conseiller d'Etat ajoute qu'une directive fédérale fixant des règles et permettant de pondérer les frais de chauffage d'un appartement à un autre en fonction de sa situation existe.

Le chef de département précise encore que la loi sur l'énergie sera une loi-cadre, dotée d'intentions, échéances et incitations, mais qu'elle ne résoudra pas l'ensemble des problèmes sociétaux liés à la transition énergétique. Il ajoute que le Conseil d'Etat travaille déjà sur l'idée de généraliser la pose de compteurs individuels, en parallèle du développement d'autres mesures. La direction vers laquelle le Département se dirige est une obligation pour les nouveaux bâtiments, et probablement l'ouverture d'une possibilité de subventionnement pour l'installation de compteurs individuels dans les bâtiments anciens.

5. VOTE DE LA COMMISSION

Prise en considération du postulat

La commission recommande au Grand Conseil de prendre en considération ce postulat par 9 voix pour, 4 contre et 2 abstentions.

Aubonne, le 9 janvier 2023.

*Le rapporteur :
(Signé) Nicolas Suter*